



Saint-Étienne-de-Bolton

Guide du citoyen



LE MOT DE LA MAIRESSE.....	3
SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON EN BREF	3
LE CONSEIL MUNICIPAL	4
LES COORDONNÉES DE LA MAIRIE.....	5
ACCÈS À L'ÉCOCENTRE DE MAGOG	7
INSTALLATIONS SEPTIQUES	7
BANDE DE PROTECTION RIVERAINE	7
PROTECTION DES COURS D'EAU	8
ABATTAGE D'ARBRES	8
PERMIS DE FEU	8
POLLUTION LUMINEUSE	8
PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS.....	9
INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS	11
INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION	11
INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS ASUJETTIES AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	12
LES TRAVAUX PUBLICS	15
COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS ET CULTURE	17
COMITÉ CONSULTATIF DES AMIS DES SENTIERS	17
COOP DU GRAND-BOIS	17
PAGE FACEBOOK OSCAR, BABILLARD D'ENTRAIDE	17
PARC MUNICIPAL.....	18
TOUSKI S'MANGE	18
BIBLIOTHÈQUES.....	18
CAMP DE JOUR.....	19
ENTENTES INTERMUNICIPALES DE LOISIRS.....	19
LA COOP SANTÉ EASTMAN	19
LA CORPORATION DES LOISIRS ET CULTURE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON	19
LE VILLAGE DES MÉTIERS D'ART.....	19
SENTIERS PÉDESTRES	20
SOYEZ PRÊTS EN CAS DE SINISTRE	22
ANNEXE 1 – CARTES	23

LE MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour,

Vous avez choisi de vivre à Saint-Étienne-de-Bolton, un très bon choix il va sans dire. Soyez les bienvenus parmi nous! Vous découvrirez peu à peu votre nouvelle municipalité.

Je vous invite à participer aux différentes activités, à découvrir les sentiers pédestres, le parc municipal, à fréquenter la COOP du Grand-Bois. Le bulletin municipal, publié à chaque saison, vous donnera l'essentiel des informations récentes. Vous pouvez le recevoir par courriel ainsi que les infolettres en vous inscrivant à info@sedb.qc.ca. Le site internet de la municipalité www.sedb.qc.ca contient aussi une foule de renseignements sur l'organisation municipale, l'administration, les services, les activités, notre histoire, etc.

Saint-Étienne est un village dynamique grâce à l'implication de ses citoyens qui mettent au service de tous leurs compétences, leur cœur et leur temps. Je vous invite à vous joindre à nous.

Bien sûr, on ne pense pas tous de la même façon, c'est ce qui assure aussi notre vitalité. Nous avons à cœur de discuter, d'écouter, de chercher la meilleure option, de voir au bien-être commun d'abord et de garder à l'esprit que nous sommes tous responsables de ce petit joyau de territoire dont vous faites maintenant partie.

Au plaisir de vous rencontrer!



Diane Desjardins, mairesse

SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON EN BREF

Petit coin de paradis de la MRC Memphrémagog, Saint-Étienne-de-Bolton a un riche passé agricole et accueille maintenant des citoyens à la recherche de tranquillité, d'harmonie et d'une grande qualité de vie. La municipalité offre la paix et le plein air à tous ses citoyens et visiteurs.

Population permanente	Population saisonnière	Superficie totale	Superficie terrestre	% de la population de la MRC
902	336	48,76 km ²	47,78 km ²	1,5%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil ont généralement lieu le 1^{er} mardi du mois à 19 h à la Mairie (consulter le calendrier sur notre site internet) et se déroulent de la façon suivante:

1. Séance formelle du conseil, présentation des dossiers de chaque conseiller, adoption des résolutions
2. Période de questions ou de commentaires

Il est possible d'assister à distance à la séance. Le lien internet est disponible sur la page d'accueil (section événements) de notre site internet la journée même.

Bienvenue à tous!

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRESSE, DIANE DESJARDINS - mairesse@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Communications externes
- Projet de requalification de l'église
- Membre du Comité de mobilité durable à la MRC
- Membre du comité de sécurité publique à la MRC
- Membre de la Table de concertation des aînés de Memphrémagog
- Membre du groupe de travail municipal sur les communications
- Membre du groupe de travail municipal sur les finances



HARRY BIRD, CONSEILLER SIÈGE # 1 – hbird@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Comité consultatif en urbanisme
- Aînés
- Transport
- Comité consultatif en loisirs et culture



JOCELYN BRASSEUR, CONSEILLER SIÈGE # 2 – jbrasseur@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Maire suppléant
- Comité consultatif en urbanisme
- Groupe de travail sur la voirie
- Ressources humaines
- Projet de requalification de l'église
- Membre du groupe de travail municipal sur les finances



VINCENT JARRY, CONSEILLER SIÈGE # 3 – vjarry@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Comité consultatif en environnement
- Groupe de travail sur la voirie
- Groupe de travail sur l'organisation municipale de la sécurité civile
- Projet de requalification de l'église



CHRISTINE BOUTIN, CONSEILLÈRE SIÈGE # 4 - cboutin@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Politique familiale
- Transport
- Aînés
- Projet de requalification de l'église



ROBERT BERGERON, CONSEILLER SIÈGE # 5 – rbergeron@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Comité consultatif en environnement (observateur)
- Comité consultatif en loisirs et culture



ALEXANDRE BERGER, CONSEILLER SIÈGE # 6 – aberge@sedb.qc.ca

Responsabilités

- Groupe de travail sur la voirie
- Comité consultatif des amis des sentiers
- Groupe de travail sur l'organisation municipale de la sécurité civile



LES COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse	9, rang de la Montagne Saint-Étienne-de-Bolton, Québec, J0E 2E0
Numéro de téléphone	450 297-3353
Problème requérant une intervention immédiate de la municipalité en dehors des heures d'ouverture	450 297-3353 option # 9
Courriel	info@sedb.qc.ca

LA PROTECTION
DE
L'ENVIRONNEMENT

La municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris un engagement clair en faveur de la préservation de son exceptionnel environnement. Le Comité Consultatif en Environnement (CCE), composé de citoyens, d'élus et de l'inspecteur en environnement, a la responsabilité d'identifier les sources de pollution de toutes natures, de suggérer au conseil municipal des moyens pour les atténuer et de mobiliser les citoyens pour agir. Ces objectifs sont appuyés par une réglementation sur le contrôle des installations septiques, la préservation des paysages et du caractère naturel de la municipalité ainsi que, bien sûr, la protection de l'eau des lacs et des nombreux ruisseaux qui sillonnent le territoire.

ACCÈS À L'ÉCOCENTRE DE MAGOG

Les citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton ont accès à l'Écocentre de Magog. Lorsqu'ils se présentent à l'Écocentre, les citoyens doivent montrer une **pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence**. Pour les propriétaires de terrain n'ayant pas de résidence, l'Écocentre n'acceptera que les résidus verts. Consultez leur site internet pour en savoir plus sur les matériaux acceptés, les heures d'ouverture et autres :

<https://www.ville.magog.qc.ca/batiment/ecocentre>

INSTALLATIONS SEPTIQUES

La qualité des installations septiques doit être conforme à la réglementation provinciale. À cet effet, l'inspecteur en environnement effectue un suivi rigoureux sur l'état des systèmes de chaque propriété. Les boues des fosses septiques sont mesurées chaque année par une personne mandatée par la municipalité. Plutôt que d'exiger la vidange obligatoire à intervalle fixe, Saint-Étienne-de-Bolton a fait le choix du mesurage annuel et de la vidange lorsque nécessaire. Surveillez le bulletin municipal pour connaître les dates de passage du mesureur dans votre secteur. Cette opération commence généralement au printemps.

BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Si votre terrain est situé au bord d'un lac ou le long d'un cours d'eau, une bande de protection de 10 ou 15 mètres (selon la pente) doit être respectée. Cette bande de protection riveraine constitue un filtre protecteur contre les polluants et contribue à contrôler l'érosion, source d'eutrophisation des lacs. Toute la longueur de la bande de protection doit demeurer naturelle (sauf autorisation exceptionnelle), c'est-à-dire peuplée de plantes indigènes : herbacées, arbustes et arbres. Un accès au lac ou à la rivière peut être aménagé. Cependant, il faut d'abord obtenir un certificat d'autorisation auprès de la municipalité.

L'utilisation d'engrais peut être interdite jusqu'à une distance de 30 m selon les cas de figure et l'utilisation de pesticides est interdite en-deçà de 5 m du littoral. Seule l'utilisation de pesticides à faible impact est permise.

Sachez également que tout ouvrage ou toute construction sont strictement interdits dans la bande riveraine. De plus, il est obligatoire d'obtenir un permis pour couper un arbre (qui ne cause pas de risques pour la sécurité des biens et des personnes de façon imminente).

PROTECTION DES COURS D'EAU

Des mesures préventives ont été mises en place de façon à contrer l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs notamment en ce qui concerne l'affluence d'utilisateurs d'embarcations qui pourraient faire augmenter le risque de propagation du myriophylle à épi, de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes.

En ce sens, la municipalité exige des utilisateurs le lavage de toute embarcation incluant le moteur, la remorque et les accessoires avant leur mise à l'eau et le cas échéant le lavage de la remorque utilisée lors de la sortie de l'eau de l'embarcation.

Une station de lavage est à la disposition de tous à l'entrée du camping du Domaine du lac Libby situé au 426 1^{er} Rang, à Saint-Étienne-de-Bolton.

Associations de protection des lacs

L'Association des amis du lac Trousers (ALT) et l'Association pour la protection du lac Libby (APLL) sont des organismes bénévoles engagées à la préservation et à la protection des lacs. Pour plus d'informations consulter le site de l'ALT ou <http://lactrousers.com/> ou écrivez à l'APLL : Lelaclibby@gmail.com

ABATTAGE D'ARBRES

Afin de protéger le couvert forestier, l'abattage d'arbres est contrôlé et les règles varient selon les zones. Consultez l'inspecteur en environnement pour connaître celles qui s'appliquent chez vous : environnement@sedb.qc.ca

PERMIS DE FEU

En tout temps, dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, vous devez demander un permis de feu pour allumer un feu à ciel ouvert. Pour ce faire, contactez la municipalité pendant les heures d'ouverture au 450-297-3353 ou envoyez une demande au info@sedb.qc.ca. Un permis sera émis seulement si l'indice d'incendie de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est bas ou modéré.

* Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 cm.



POLLUTION LUMINEUSE

L'éclairage extérieur doit être réduit au strict minimum et les faisceaux lumineux doivent être dirigés vers le bas sans dépasser les limites de la propriété. L'allumage par détecteur de mouvement est préconisé car il est plus efficace contre les voleurs tout en étant moins gênant pour les voisins, surtout autour des lacs où la lumière est réfléchiée sur l'eau.

PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Depuis l'automne 2024, la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a amorcé l'élaboration de son tout premier plan de conservation des milieux naturels. Cette démarche repose sur une analyse du territoire, une série de consultations publiques (sondage, groupes focaux, ateliers) et un travail collaboratif avec des experts, des élus et la population.

Entre mars et juillet 2025, plusieurs activités ont permis de raffiner notre compréhension des enjeux écologiques du territoire, d'identifier des priorités de conservation et de bâtir une vision partagée. Le plan vise notamment à préserver la biodiversité locale, à limiter la fragmentation des milieux naturels, à renforcer la résilience face aux changements climatiques et à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre dans les prochaines années.

Le 9 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté officiellement le Plan de conservation 2026-2030 et les moyens qu'il présente. Cette adoption entérine une priorisation des moyens en trois niveaux : 10 moyens de priorité 1 à intégrer à la planification municipale, 9 moyens de priorité 2 à déployer de façon progressive, et 13 moyens de priorité 3 à activer selon les opportunités.

Le plan vise entre autres à :

- Préserver la biodiversité locale ;
- Limiter la fragmentation des milieux naturels ;
- Renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Consulter le plan : <https://sedb.qc.ca/wp-content/uploads/2026/02/Plan-de-conservation.pdf>



CERTIFICAT D'AUTORISATION,
PERMIS,
PLAN D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION
ARCHITECTURAL

INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS

Le délai est d'environ **30 jours** pour traiter toutes demandes de permis, une fois que tous les documents requis ont été reçus et que le paiement a été fait. Veuillez noter que si votre demande est assujettie au PIIA, le délai d'émission pourrait être plus long selon la complexité de la demande.

Vous trouverez les formulaires de demande de permis sur notre site internet :

<https://sedb.qc.ca/formulaire/permis-de-construire/>

N.B: Avant de pouvoir délivrer un permis de construction, la Municipalité doit d'abord avoir reçu et traité les demandes suivantes :

- Certificat d'autorisation (CA) – Puits (captage d'eau potable)
- Certificat d'autorisation (CA) – Installation septique (traitement des eaux usées)

CAS POUR LESQUELS VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS

Construction, rénovation ou agrandissement d'un bâtiment principal, d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment agricole

INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Le délai est d'environ **30 jours** pour traiter toutes demandes de certificat d'autorisation, une fois que tous les documents requis ont été reçus et que le paiement a été fait. Veuillez noter que si votre demande est assujettie au PIIA, le délai d'émission pourrait être plus long selon la complexité de la demande.

Vous trouverez les formulaires de demande de certificat d'autorisation sur notre site internet :

<https://sedb.qc.ca/formulaire/demande-de-certificats-dautorisation/>

CAS POUR LESQUELS VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Construction d'une installation septique
- Construction d'un puits
- Installation d'un quai
- Installation d'une clôture, mur de soutènement, aménagement de terrain
- Abattage d'arbres
- Remblai, déblai ou étang artificiel
- Installation d'une enseigne ou d'une affiche
- Installation d'une piscine ou d'un spa
- Changement d'usage
- Construction d'un pont ou d'une rue
- Installation ou remplacement d'un ponceau
- Démolition d'un bâtiment

INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS ASSUJETTIES AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs de la municipalité ou certains types de travaux sont soumis à un processus d'évaluation et d'approbation lié au Règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale, communément appelé PIIA. Cette approche vise une intégration harmonieuse à l'environnement naturel, au cadre bâti et au patrimoine.

SECTEURS ASSUJETTIS POUR LES PROJETS RELATIFS À UN BÂTIMENT

- Tous les terrains adjacents aux tronçons ou chemins autour du lac Libby : 1^{er} Rang (du 426 au 652 inclus), 2^e Rang et 3^e Rang (du 144 2^e Rang au 76 3^e Rang inclus), chemin Brossard, chemin Bédard, rue Jocelyne (à partir de l'intersection de la rue Véronique vers le lac), rue Véronique, chemin Bombardier, chemin Desmarais et 4^e Rang (à partir de l'intersection du chemin Bombardier)
- Tous les terrains adjacents aux tronçons ou chemins autour du lac Trousers : chemin Hamel, chemin Lavigne, chemin du Lac-Trousers, chemin du Docteur et chemin du Petit-Pont
- Les chemins Grand-Bois, Bolton Centre et le rang de la Montagne à l'intérieur d'une bande de profondeur de 75 m de chaque côté des chemins ou du rang
- Tous les terrains situés à l'intérieur des paysages naturels d'intérêt supérieur (voir [plan de zonage](#) sur [sedb.qc.ca](#))
- Tous les terrains situés à l'intérieur du noyau villageois représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 (voir plan de zonage sur [sedb.qc.ca](#))
- Tous les terrains de la municipalité où des travaux sont situés en tout ou en partie dans une zone de pentes fortes (pente supérieure ou égale à 15 % et inférieure à 30 %)
- Le terrain de camping de la zone RUR-6 (voir plan de zonage sur [sedb.qc.ca](#))

SECTEURS ASSUJETTIS POUR UNE ENSEIGNE OU UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ

- Tous les secteurs

TRAVAUX ASSUJETTIS

Tout projet de rénovation, de restauration, de transformation ou d'agrandissement y compris les travaux de peinture, teinture ou vernissage affectant l'apparence des différentes élévations et de la toiture du bâtiment principal et des bâtiments accessoires ainsi que le déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur le même terrain ou sur un autre terrain sont assujettis. Les piscines sont assujetties si elles sont en pentes fortes.

DOCUMENT À FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE PERMIS

POUR LES PROJETS RELATIFS À UN BÂTIMENT

- Plan d'implantation incluant les aires de déboisement et reboisement et les pentes
- Plan de construction
- Images des échantillons couleur des revêtements extérieurs
- Plan d'aménagement extérieur et reboisement
- Type d'éclairage
- Plan de l'allée d'accès, mesure de contrôle de l'érosion et type de matériaux de la surface de roulement.

POUR LES PROJETS EN PENTE FORTE

- Plan d'implantation incluant les pentes illustrées en zones de couleurs
- Texte justifiant le secteur choisi
- Plan de l'allée d'accès, mesure de contrôle de l'érosion et type de matériaux de la surface de roulement
- Plan de gestion des eaux et stabilisation des sols
- Tous documents permettant d'évaluer le projet

POUR LES ENSEIGNES, PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET CAMPING ZONE RUR-6

- Communiquez avec le service de l'urbanisme pour la liste de documents à fournir à urbanisme@sedb.qc.ca

ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE

- Le formulaire de demande, accompagné de documents requis, doit être remis à la réception ou transmis par courriel à info@sedb.qc.ca. À noter que la demande complète doit être reçue au moins 1 semaine avant la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- L'inspectrice vérifie la demande et la soumet ensuite au CCU
- Le CCU évalue la demande en fonction des objectifs et critères d'évaluation du PIIA et formule une recommandation au conseil municipal ou des demandes de modifications ou précisions.
- Le conseil analyse la recommandation du CCU et approuve ou refuse le projet par résolution lors de la séance publique suivant la réunion du CCU

Après le dépôt des documents, veuillez prévoir un délai de 60 jours pour l'émission d'un permis soumis au PIIA afin que toutes les étapes puissent être franchies.

Pour toutes les informations concernant les critères d'évaluation au PIIA, référez-vous au Règlement 2014-09 ou contactez notre responsable à urbanisme@sedb.qc.ca

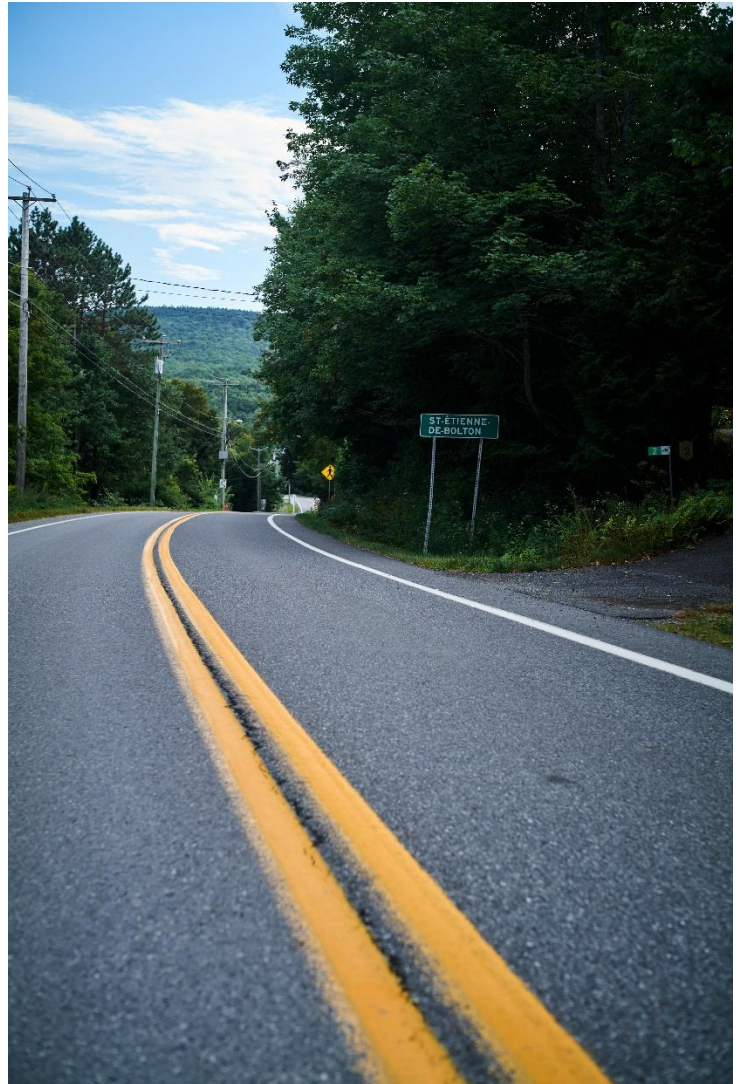
TRAVAUX PUBLICS

Le département des travaux publics joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la municipalité. Sa mission principale est d'assurer l'entretien, la sécurité et la qualité des infrastructures. Il s'occupe notamment du réseau routier municipal, incluant la réparation des chemins et le déneigement.

Ce département, avec l'approbation du conseil municipal, planifie et réalise des projets importants comme les travaux de pavage, le changements de ponceau et l'amélioration des systèmes de drainage des rues. Il intervient également lors de situations d'urgence, par exemple lors d'inondations, de tempêtes ou de bris d'infrastructures.

En somme, le département des travaux publics assure la fiabilité des services essentiels et contribue à la qualité de vie des citoyens.

Le réseau routier à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton comprend 32 chemins municipaux, 21 chemins privés, un segment de l'autoroute des Cantons de l'est et des routes provinciales secondaires (chemin du Grand-Bois, route 112 et route 245). La municipalité compte aussi un parc municipal et deux bâtiments, soit la Mairie et le chalet du parc.



Afin de centraliser les demandes, toutes requêtes au service des travaux publics doivent être faite via le [formulaire](#) présent sur notre site internet dans la section *Service aux citoyens/ travaux publics*.

Le responsable des travaux publics est aussi chargé de veiller à l'application et au respect du règlement concernant les nuisances. Celui-ci interdit, notamment de jeter, déposer ou laisser de la neige, de la terre, des déchets, des branches ou tout autre objet dans une rue, un fossé ou un parc.

Consulter le [règlement 2018-06 concernant les nuisances](#)

LOISIRS, CULTURE
ET VIE
COMMUNAUTAIRE

COMITÉ CONSULTATIF EN LOISIRS ET CULTURE

Le comité consultatif en loisirs et culture (CCLC) agit comme un espace de réflexion, de coordination et de collaboration entre la municipalité, les organismes du milieu et les citoyens. Il aide à structurer la vision collective en matière de loisirs, de culture, et de vie communautaire.

Consulter le calendrier des événements : <https://sedb.qc.ca/calendrier/>

COMITÉ CONSULTATIF DES AMIS DES SENTIERS

Le principal mandat du comité consultatif « des amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton » est de soutenir le groupe de bénévoles pour la patrouille et l'entretien léger des sentiers Missisquoi-Nord et municipaux situés à Saint-Étienne-de-Bolton. Il veille également à évaluer le potentiel de développement de sentiers pouvant être utilisés en toutes saisons pour la randonnée pédestre, la raquette ou le ski de fond.

C'est grâce à la collaboration des propriétaires et à la participation des bénévoles que nous pouvons tous profiter de cette belle nature qui nous entoure!

Pour plus d'information ou pour devenir bénévole, envoyez un courriel à l'adresse suivante : sentiers@sedb.qc.ca

COOP DU GRAND-BOIS

La COOP est un lieu vivant de rencontre, de partage et d'entraide. Pour mener à bien sa mission, la COOP déploie trois volets d'activités :

- L'offre alimentaire de proximité (Bistrot et mini-épicerie, transformation, aide alimentaire et popote roulante)
- Les activités socioculturelles et communautaires (Activités culturelles, scientifiques et communautaires)
- Les services à la communauté (Bureau de poste, services d'urgence, point touristique, etc)

Des romans et des casse-têtes sont aussi disponibles pour emprunt.

Pour plus d'information, visitez leur site internet : <https://www.coopdugrandbois.com>

PAGE FACEBOOK OSCAR, BABILLARD D'ENTRAIDE

Cette page facebook administré par la COOP du Grand-Bois permet de communiquer en temps réel avec la communauté et de trouver des solutions à une multitude de situations de la vie quotidienne comme :

- Offrir du temps, des trajets en auto, des services, du matériel...
- Demander une aide ponctuelle précise, rechercher des biens
- Troquer des services ou biens
- Proposer / offrir des emplois

PARC MUNICIPAL DU GRAND-BOIS

Notre parc municipal, situé au 15, rue du Parc, est ouvert tous les jours de 9 h à 21 h.

UNE DALLE DE BÉTON MULTIFONCTIONNELLE

En été, elle peut servir pour jouer au ballon, faire du patins à roues alignées ou du skate.

En hiver, une patinoire est entretenue pour le ballon balai, le hockey ou le patin libre.

UNE SECTION DE MODULES POUR ENFANTS

Les enfants peuvent y bouger, explorer et développer leur imagination tout en s’amusant en toute sécurité. Pour les parents, c’est un endroit agréable où ils peuvent accompagner leurs enfants tout en profitant du plein air.

UNE AIRE DE PÉTANQUE

Cet espace est un lieu convivial où les citoyens peuvent se retrouver, discuter et partager un moment simple en jouant à la pétanque.

LE SECTEUR DE L’ÉTANG

Situé à quelques pas du parc principal, cet espace enchanteur vous permet de marcher doucement en écoutant les oiseaux chanter, vous reposer, lire ou méditer devant l’étang. Vous pouvez aussi vous mettre en forme grâce au parcours balisé en 10 étapes!

UN CHALET

Le chalet du parc comprend une aire de repos (salle des patineurs en hiver) et des toilettes. Il y a aussi une salle communautaire ouverte lors des activités organisées par la municipalité qui peut également être réservée pour des événements privés. Vous pouvez remplir le formulaire de demande et consulter notre Politique de location et d’utilisation des infrastructures sur notre site internet. <https://sedb.qc.ca/demandes-de-location-de-salle/>

TOUSKI S’MANGE

Le Touski s’mange est un réfrigérateur communautaire situé dans le cabanon près du chalet du parc municipal. Dans le but de contrer le gaspillage alimentaire, il revalorise plus de 20 tonnes de nourriture par année. La nourriture gratuite est là pour tous ceux qui le désirent.

BIBLIOTHÈQUES

L’abonnement à la bibliothèque Danielle-Simard d’Eastman est gratuit pour les résidents de Saint-Étienne-de-Bolton. Pour plus d’informations, visitez le <https://eastman.quebec/loisirs-et-communaute/loisirs-et-culture/bibliotheque>. La municipalité rembourse, sur remise de facture, 50% des frais d’abonnement à la bibliothèque de Magog.

CAMP DE JOUR

La municipalité rembourse aux citoyens qui en font la demande la différence entre le coût d'inscription résident et non-résident d'un camp de jour de la région, jusqu'à concurrence de 150\$ par enfant et par année.

ENTENTES INTERMUNICIPALES DE LOISIRS

Cette entente avec la municipalité d'Eastman permet aux citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton de bénéficier d'une offre de loisirs diversifiée à Eastman. Consultez le site internet pour plus de détails : <https://eastman.quebec/loisirs-et-culture/activites/loisirs-intermunicipaux/>

LA COOP SANTÉ EASTMAN

La Coop Santé Eastman offre à ses membres plusieurs privilèges tels que :

- Des services de vaccination saisonnière et de voyage;
- L'accès à une clinique hebdomadaire de prélèvements personnalisée;
- Des consultations et des services infirmiers (soins des plaies, suivi des problèmes de santé chroniques dont l'hypertension, le diabète et tant d'autres);
- Une tarification réduite sur les services de professionnels de la santé (kinésiologue, physiothérapeute, nutritionniste, ostéopathe, travailleuse sociale et autres)

La Coop Santé accepte les adhésions des résidents des municipalités partenaires incluant celle de Saint-Étienne-de-Bolton. Pour savoir comment devenir membre, rendez-vous sur leur site internet : <https://www.coopsanteeastman.com/adhesion.html>

LA CORPORATION DES LOISIRS ET CULTURE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

La corporation *Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton*, fondée en 2003, est un organisme sans but lucratif dont la mission principale est d'organiser des événements originaux et de grande qualité. Que ce soit pour y assister, s'y exprimer ou contribuer à leur réalisation, chaque activité vous offre une occasion unique d'enrichissement personnel et communautaire.

En favorisant des expériences de bénévolat valorisantes, la Corporation dynamise notre milieu de vie et crée des occasions précieuses pour les rencontres citoyennes. Vous pouvez les contacter à Corpo.loisirs.culture.sedb@gmail.com

LE VILLAGE DES MÉTIERS D'ART

Le Village des Métiers d'art Saint-Étienne-de-Bolton vous invite à découvrir les créations uniques des artistes du coin. Il met en lumière le savoir-faire exceptionnel des artistes et artisans du village par l'entremise du circuit artistique annuel. Pour plus d'informations visitez leur site internet : <https://www.villagedesmetiersdartsedb.com/>

SENTIERS PÉDESTRES

Missisquoi Nord

Profitez de l'accès aux chemins de balade et aux sentiers villageois de la vallée de la Missisquoi-Nord.

Les sentiers du parc municipal

Plusieurs sentiers sont présents à proximité du parc municipal. Quatre sentiers vous offrent plus de 2 km de sentier en pleine forêt.

Les sentiers du Mont Foster

Les sentiers du Mont Foster forment un réseau de 4,5 km qui se raccorde aux Sentiers de l'Etrie dans la portion sud. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.corridorappalachien.ca/montfoster/>

Le sentier Monfourny

Le sentier Monfourny est le plus récent, ayant été inauguré en juin 2026. Il relie le 4^e Rang au parc du Grand-Bois.

Consulter la carte en annexe pour voir tous les sentiers.





SÉCURITÉ CIVILE

SOYEZ PRÊTS EN CAS DE SINISTRE

La municipalité assume un rôle central dans la sécurité civile, car elle est l'autorité la plus proche des citoyens et la première à intervenir lors d'un sinistre. La municipalité doit se préparer à intervenir efficacement lors d'un événement. L'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) est la structure officielle que la municipalité met en place pour gérer l'ensemble des actions liées à la sécurité civile, autant en prévention qu'en intervention lors d'un sinistre.

SYSTÈME D'ALERTE

La municipalité utilise le système d'alertes et de notifications de masse de CAUCA pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens en cas d'urgence. Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, vous pouvez choisir les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Vous choisissez également la façon dont vous souhaitez recevoir les notifications: téléphone, message texte, courriel. Soyez assurés que les données recueillies sont confidentielles.

Inscrivez-vous pour recevoir les alertes de la municipalité en cas d'urgence : <https://portailcitoyen.cauca.ca/home>

URGENCES

Pour toute urgence nécessitant les pompiers, la police ou une ambulance, composer toujours le 911. La sécurité policière est assurée par la Sûreté du Québec (poste MRC Memphrémagog). Pour les cas non urgents composer le 819 868-3666. La municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est liée par une entente avec la Ville de Waterloo prévoyant que son service de sécurité incendie assure la couverture de notre territoire.

Pour bien vous préparer en cas d'urgence, consultez le guide de préparation aux urgences gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/services/police/urgences/protection/preparez-vous.html>

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

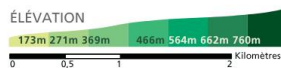
Le Service de sécurité incendie régional de Waterloo a officialisé en octobre 2025 une entente intermunicipale pour offrir un service de premiers répondants à six municipalités partenaires dont Saint-Étienne-de-Bolton.

Lors d'une urgence médicale, chaque minute compte. En élargissant l'accès aux premiers répondants, nous donnons à nos communautés les moyens d'agir rapidement pour protéger la vie et la santé de tous.

ANNEXE 1 – CARTES




Saint-Étienne-de-Bolton



-  Sentiers Missisquoi-Nord
-  Sentiers de l'Estrie
-  Forêt municipale
-  Stationnement de départ de sentier
-  Circuit de vélo proposé
-  Café de village CANTONS DE L'EST

